



**ATELIER DE VALIDATION DES PROJETS DES REGISTRES NATIONAUX
ET D'UN REGISTRE REGIONAL DES NAVIRES DE PECHE INDUSTRIELLE
(ZONE COREP)**

Brazzaville (République du Congo), 24-26 septembre 2018

RAPPORT FINAL



AP

Handwritten signature

INTRODUCTION

Du 24 au 26 septembre 2018, s'est tenu à Brazzaville, République du Congo, l'atelier de validation des projets des registres nationaux et du registre régional des navires de pêche industrielle dans la zone COREP.

L'atelier était organisé par la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), en collaboration avec la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT).

Ont participé aux travaux de cet atelier, le Directeur Général de la Pêche et de l'Aquaculture de la République du Congo, le Directeur des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques de la République du Cameroun, les experts nationaux SCS de la République Gabonaise, de la République du Cameroun, de la République du Congo, de la République Démocratique du Congo et de la République Démocratique de Sao Tomé e Principe, le Représentant du Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT et le Secrétariat Exécutif de la COREP.

La liste des participants est jointe en annexe.

1. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture des travaux a été ponctuée par trois allocutions : le mot de bienvenue de Monsieur Emile ESSEMA, Secrétaire Exécutif de la COREP, l'allocution de Monsieur Mohamed SADIKI, Représentant du Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT et le Discours d'ouverture de Monsieur Henri DJOMBO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de la République du Congo.

Dans son mot de bienvenue, Monsieur Emile ESSEMA a d'abord souhaité la bienvenue aux participants pour leur présence à l'atelier et a exprimé sa sincère gratitude à Monsieur le Ministre d'Etat pour avoir approuvé la tenue de l'atelier à Brazzaville et décidé de présider personnellement la cérémonie d'ouverture.

Après avoir rappelé l'objet de l'atelier, il a exprimé toute sa reconnaissance à la COMHAFAT pour son appui dans la mise en œuvre du projet d'établissement des registres nationaux et d'un registre régional des navires de pêche industrielle.

Avant de terminer son propos, il a souligné l'importance des registres des navires des pêches dans la lutte efficace contre la pêche Illicite, non Déclarée et non Réglementée (INDNR) et a attiré l'attention des participants sur la prise en compte des questions transversales telles que la formation des inspecteurs des pêches et des observateurs à bord, l'adhésion aux Instruments Internationaux et Régionaux pertinents de pêche ainsi que l'actualisation des textes juridiques et réglementaires nationaux.

Monsieur Mohamed SADIKI a, quant à lui, remercié la COREP pour l'invitation adressée à la COMHAFAT, les Autorités Congolaises pour avoir autorisé l'organisation de cet atelier à Brazzaville et le Ministre d'Etat pour avoir accepté de présider personnellement la présente cérémonie d'ouverture.



Il a ensuite rappelé que cet atelier est le fruit de la formalisation de la coopération institutionnelle entre la COMHAFAT et la COREP, à travers le Mémorandum d'Entente de février 2015 et la Convention de Financement de février 2017.

Enfin, il a mis en lumière l'importance évidente des registres de navires de pêche en appui aux initiatives internationales, continentales et régionales, en matière de renforcement du suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche, notamment :

- L'entrée en vigueur de l'Accord de la FAO de 2009 relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ;
- Le lancement du Programme du Fichier Mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement ;
- Le Programme régional d'observateurs à bord et le Programme régional harmonisé d'inspection portuaire initiés par la COMHAFAT ;
- La mise en place de la Cellule de Coordination Régionale des activités de suivi, contrôle et surveillance des pêches (CCR/SCS), au niveau de la COREP.

Dans son discours d'ouverture, Monsieur Henri DJOMBO a souligné la nécessité de mettre fin aux activités des navires qui violent sans cesse les réglementations des pêches dans les pays membres de la COREP et qui échappent aux systèmes de contrôle et de traçabilité mis en place par les Etats.

Le Ministre d'Etat a ensuite souhaité que les administrations des pêches puissent partager et échanger régulièrement les données et informations sur les navires qui opèrent dans la zone COREP. Il a également préconisé que des mesures adéquates soient prises pour permettre la mise à jour des registres nationaux et du registre régional et a invité les Etats Membres à mettre en œuvre les résolutions et recommandations issues de l'atelier.

Avant de déclarer ouverts les travaux de l'atelier, le Ministre d'Etat a exprimé l'intérêt de voir les administrations des pêches œuvrer en synergie pour relever le défi d'une gestion durable des ressources halieutiques africaines, étant donné que le secteur halieutique constitue dans la plupart de nos Etats un facteur de croissance économique, de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

2. ORGANISATION PRATIQUE DE L'ATELIER

La Présidence des travaux a été assurée par Dr BELAL Emma, Directeur des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques de la République du Cameroun et Président du Comité Technique de la COREP. Le Secrétariat Exécutif de la COREP a appuyé les experts SCS de la République du Congo et de la République du Cameroun désignés rapporteurs des travaux.

Après la présentation des participants, les travaux se sont poursuivis en plénière, conformément à l'ordre du jour.

3. TRAVAUX EN PLENIERE

Les travaux en plénière ont débuté par la présentation de l'objectif de l'atelier qui est principalement la validation technique des projets des registres nationaux et du registre régional des navires de pêche industrielle, présentés par les experts nationaux SCS et Monsieur Jean Luc LEJEUNE, Consultant international du projet qui a supervisé le travail des experts nationaux.

Il ressort des présentations que les registres nationaux et le registre régional des navires de pêche industrielle sont structurés en **quatre fichiers** comportant **plusieurs sous fichiers et rubriques** tel que résumé dans les tableaux 1 et 2 en annexe.

Monsieur Austen Junior MOUITY CAKPO, Agent chargé du service information/communication au Secrétariat Exécutif de la COREP, a présenté les bases de données des registres nationaux et du registre régional.

La présentation était axée sur la conception desdites bases et des différentes options des supports techniques nécessaires pour l'échange des données entre les Etats Membres et la COREP (architecture, hébergement, transmission et droits d'accès). Une démonstration du prototype d'application a été faite, afin de mieux appréhender le contenu des registres ainsi que le format des données à renseigner.

Les échanges qui ont suivi les différentes présentations ont permis d'améliorer les documents initiaux, notamment sur les points suivants :

- La nécessité d'élaborer un glossaire définissant les termes techniques contenus dans ces registres et un manuel pour les utilisateurs de la plateforme ;
- L'intérêt d'avoir une application flexible permettant de suivre les évolutions des réglementations et les évolutions du contexte général de suivi, contrôle et surveillance ;
- La prise en compte des zones de pêche industrielle autorisées par chaque pays ;
- La prise en compte des différentes administrations susceptibles de réaliser des inspections sur les navires de pêche industrielle ;
- La prise en compte des autres éléments du « paquet minimum » en matière de SCS, à savoir le Programme Observateurs et le VMS ;
- L'introduction dans le fichier CONTROLE du montant des produits des amendes et des saisies ;
- La nécessité de valider l'architecture, les modes d'hébergement et de transmission des données ;
- Les options techniques permettant d'automatiser le transfert de certaines données du registre national vers le registre régional de la COREP et de sécuriser la gestion des bases de données ;
- La nécessité de disposer de registres nationaux et du registre régional permettant aux Etats Membres et à la COREP de répondre à leurs obligations internationales ;

- La nécessité de rechercher des financements additionnels pour permettre de mener le processus jusqu'à son terme ;
- La nécessité d'assurer la formation du personnel dédié à la gestion des registres et des bases de données ;
- La détermination consensuelle, par les pays de la COREP, des tailles des navires de pêche industrielle à transférer des registres nationaux vers le registre régional ;
- La nécessité de retenir le type d'architecture, le mode d'hébergement externe de type dédié et le mode de transmission automatique des données des registres nationaux vers le registre régional.

A l'issue des travaux, les participants ont validé les projets de registres nationaux et du registre régional de la COREP et ont proposé :

- Les caractéristiques des navires qui seront incorporées dans la base de données du registre régional : longueur Hors Tout (HT) supérieure ou égale à 12 mètres et motorisation in-bord ;
- L'architecture de type 3 tiers, le mode d'hébergement externe de type dédié et le mode de transmission automatique des données des registres nationaux vers le registre régional.

Ils ont, en outre, examiné les projets de documents d'arrangements administratifs relatifs à l'encadrement de l'échange de données et informations entre les registres nationaux et le registre régional de la COREP et ont recommandé que :

- le Secrétariat Exécutif finalise lesdits documents sur le plan juridique ;
- le Secrétariat Exécutif sollicite des financements additionnels auprès des partenaires, notamment la COMHAFAT pour permettre de mener à terme le processus ;
- le personnel dédié à la gestion des registres et des bases de données soit identifié et formé.

Les participants ont enfin élaboré le plan d'actions pour la finalisation du processus de mise en place des registres nationaux et le registre régional de la COREP (tableau 3 en annexe).

4. CÉRÉMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture de l'atelier de validation des registres nationaux et du registre régional des navires de pêche de la COREP a été présidée par le Directeur Général de la Pêche et de l'Aquaculture au nom du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de la République du Congo.

Ladite cérémonie a été ponctuée par :

- la motion de remerciements lue par Monsieur Jean Yvon ELANGMANE, représentant des participants ;

- le discours de clôture du Directeur Général des Pêches et de l'Aquaculture de la République du Congo, Représentant le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, empêché.

Dans son propos, le Directeur Général a félicité les participants pour le travail abattu et la validation des projets des registres nationaux et du registre régional des navires de pêche industrielle, qui sont l'un des instruments de lutte contre la Pêche Illicite, non Déclarée et non Réglementée (INDNR).

Il a pris l'engagement de transmettre fidèlement la substance des conclusions et des recommandations de l'atelier à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.

Enfin, il a déclaré clos les travaux de l'atelier.

Fait à Brazzaville, le 26 septembre 2018

Les Rapporteurs :

Jean Blaise NGOLLONG NJANGI

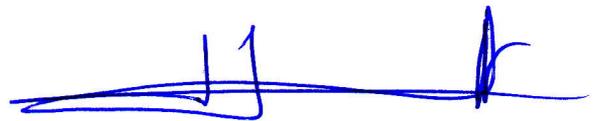


Frédéric ITOUA NIAMBA



Le Président

Dr BELAL Emma



MOTION DE REMERCIEMENTS

Nous, Participants à l'atelier de validation des projets des registres nationaux et du registre régional des navires de pêche industrielle dans la zone COREP, tenu à Brazzaville en République du Congo du 24 au 26 septembre 2018, exprimons nos sentiments de profonde gratitude à l'endroit du Gouvernement et du peuple congolais pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée à Brazzaville, ainsi qu'aux conditions de travail mises à notre disposition qui ont permis le bon déroulement de notre réunion.

Fait à Brazzaville, le 26 septembre 2018

LES PARTICIPANTS

ANNEXES

ANNEXE 1 : Tableaux 1, 2, 3

ANNEXE 2 : Ordre du jour

ANNEXE 3 : Allocutions de la cérémonie d'ouverture

ANNEXE 4 : Discours de clôture

ANNEXE 5 : Liste des participants

ANNEXE 1 : Tableaux 1, 2, 3

Tableau 1 : Nomenclature du registre national

FICHIERS	SOUS FICHIERS	RUBRIQUES
I. Exploitant	Propriétaire	
	Armateur	
	Agent	
II. Navire	Navire National	Identification
		Caractéristiques Techniques
		Exploitation
		Historique
	Navire Etranger	Identification
		Caractéristiques Techniques
		Exploitation
		Historique
III. Licences	Description	
	Gestion	
IV. Contrôle	Inspection	
	Infraction	
	INDNR	

Tableau 2 : Nomenclature du registre régional

FICHIERS	SOUS FICHIERS	RUBRIQUES
I. Exploitant	Propriétaire COREP	
	Armateur COREP	
II. Navire	Navire National COREP (pavillon Etats membres)	Identification COREP
		Caractéristiques Techniques COREP
		Exploitation COREP
		Historique du navire
	Navire Etranger (hors pavillon COREP)	Identification
		Caractéristiques Techniques
		Exploitation
		Historique du navire
III. Licences COREP	Description	
	Gestion	
IV. Contrôle	Inspection COREP	
	Suivi des infractions COREP	
	Liste des navires INDNR national COREP	

Tableau 3 : Plan d'actions de finalisation procédure de mise en place des registres.

N ⁰	Actions	Responsables	Dates
1	Finalisation des projets d'arrangements administratifs et leur transmission aux experts SCS pays et aux Directeurs de pêches	COREP	15 octobre 2018
2	Elaboration du cahier de charges pour le développement de la base de données	COREP	15 octobre 2018
3	Transmission par la COREP aux Etats membres des projets de registres nationaux et du registre régional des navires de pêche industrielle, des projets d'arrangements administratifs et du cahier de charges	COREP	22 octobre 2018
4	Transmission par les Etats membres à la COREP de leurs observations des documents reçus	Etats membres	22 novembre 2018
5	Réunion du Comité Technique pour la validation technique des documents	COREP-Etats membres	A déterminer
6	Conseil des ministres pour l'approbation des documents	COREP	A déterminer

ANNEXE 2 : Ordre du jour



AGENDA DE L'ATELIER (PROJET 02)

24-26 septembre 2018

Brazzaville (République du Congo)



**ATELIER DE VALIDATION DES PROJETS DES REGISTRES NATIONAUX
ET D'UN REGISTRE REGIONAL DES NAVIRES DE PECHE INDUSTRIELLE
(ZONE COREP)**

Journée	Contenu	Animateur	Observations
JOURNEE 1			
Lundi 24 septembre <i>Matin</i>	Ouverture de l'atelier -Enregistrement des participants -Mot introductif -Mot de bienvenue du SE (COREP) -Mot de circonstance du SE (COMHAFAT) -Discours d'ouverture du Ministre d'Etat ou de son Représentant	COREP	0900-0930
	Pause-café		0930 -0945
	Objectif de l'atelier	COREP / consultant	0945-1000
	Organisation pratique de l'atelier	COREP	
	Module 1 :nomenclature registre national	consultant	1000-1100
	Module 1 : registre national Présentation pays	Consultant + Experts	1100-1230
	Pause déjeuner		1230- 1330
Lundi 24 septembre <i>après midi</i>	Module 1 : registre national Présentation pays	Consultant + Experts pays	1330-1530
	Pause –café		1530-1600
	Module 1 (fin) : registre national Présentation pays	Consultant + Experts pays	1600-1730
JOURNEE 2			
Mardi 25 septembre <i>matin</i>	Module 2 : nomenclature registrerégional	Consultant	0900-1030
	Pause-café		1030 -1045
	Module 2 : nomenclature registrerégional	Consultant	1045.-1230
	Pause déjeuner		1230- 1330
Mardi 25 septembre <i>après midi</i>	Module 3 : conception de la base dedonnées	SI COREP et consultant	1330-1530
	Module 4 : transmissions des données		
	Pause –café		1530-1600
	Module 5 : hébergement Module 6 : droit d'accès Module 7 : protocole Module 8 : feuille de route	SI COREP et consultant	1600-1730
JOURNEE 3			
Mercredi 26 septembre <i>matin</i>	Présentation Programme observateurs Présentation Projet registre mondial des navires de pêche	Gabon FAO	0830 -1030
	Pause-café		1030 -1045
	Conclusion et clôture de l'atelier	COREP	1045-1230
	Pause déjeuner		1230- 1330

ANNEXE 3 : Allocutions de la cérémonie d'ouverture

Allocution de Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COREP

- **Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;**
- **Monsieur le Représentant du Secrétaire Exécutif de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) ;**
- **Monsieur le Président du Comité Technique de la COREP ;**
- **Messieurs les Directeurs Généraux et Directeurs des Pêches des pays Membres de la COREP ;**
- **Monsieur le Consultant International ;**
- **Messieurs les Experts Nationaux en système de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) ;**
- **Distingués Invités en vos rangs et qualités ;**
- **Mesdames et Messieurs,**

Nous sommes venus nous réunir ici à Brazzaville, en République du Congo, pour examiner et valider les projets de registres nationaux et d'un registre régional des navires de pêche industrielle qui sont l'un des instruments indispensables à la mise en œuvre des systèmes de Suivi, Contrôle et Surveillance des pêches et de la lutte efficace contre la pêche illicite, non déclarée et non règlementée (INDNR).

Avant toute chose, je voudrais au nom du Président en exercice de la COREP, Monsieur le Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales de la République du Cameroun, Docteur TAÏGA, et en mon nom propre, vous souhaiter une chaleureuse bienvenue au Congo et un agréable séjour à Brazzaville. Aussi, dois-je vous remercier pour avoir accepté, malgré vos calendriers que je sais très chargés, de prendre part à ces assises.

De façon hautement solennelle et en considération de son rang, je voudrais m'acquitter d'un agréable devoir, celui d'adresser très respectueusement nos sincères remerciements à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de la République du Congo, pour avoir approuvé la tenue de ces présentes assises ici à Brazzaville et nous faire honneur de présider personnellement l'ouverture de notre atelier.

- **Monsieur le Ministred'Etat,**

En réitérant une fois de plus, ici et maintenant, ce dont nous soulignons de tout temps dans nos fora à savoir votre dévouement sans borne et votre implication personnelle et totale pour le développement harmonieux du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans notre sous-région en général et singulièrement en République du Congo, soyez rassuré, **Monsieur le Ministre d'Etat**, que nous vous en sommes toujours gré.

Enfin, permettez-moi de saisir cette occasion pour exprimer toute notre reconnaissance infinie à la COMHAFAT de par son appui qu'elle a apporté au Secrétariat Exécutif de la COREP et à l'ensemble de ses Etats Membres, dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement des registres nationaux et du registre régional des navires de pêche industrielle dans la zone COREP.

Je reste persuadé que la COMHAFAT sera toujours à nos côtés dans ce processus que nous menons pour assurer une meilleure gouvernance des pêches dans la sous – région.

- **Monsieur le Ministre d'Etat ;**
- **Distingués participants ;**
- **Mesdames et Messieurs**

En tant qu'acteurs gestionnaires du secteur de la pêche, notre préoccupation principale est la préservation de nos ressources halieutiques.

Mais, force est de constater que les ressources halieutiques de la sous-région font l'objet d'une surexploitation par les flottilles tant nationales qu'étrangères, avec pour conséquence, une diminution aussi bien de la productivité que des profits tirés de l'exploitation desdites ressources.

En outre, la pérennité de ces ressources est en train d'être menacée par ce fléau redoutable qu'est la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Cette situation nous interpelle tous et nécessite la mise en œuvre des mesures appropriées visant à maintenir, voire restaurer la biodiversité halieutique dans l'ensemble de la zone COREP.

- **Monsieur le Ministre d'Etat ;**
- **Mesdames et Messieurs,**

C'est en considération de ce qui précède que la COMHAFAT avait été sollicitée pour apporter un appui consistant à :

- financer les Experts nationaux en système SCS pour élaborer les projets des registres nationaux de navires de pêche industrielle ;
- financer un consultant international en système SCS pour superviser le travail des Experts nationaux et élaborer le projet de registre régional de navires de pêche industrielle ;
- financer, enfin, un atelier de concertation technique des acteurs – clés afin de finaliser les projets des registres de navires de pêche.

C'est l'intérêt de la tenue, ce jour, de notre atelier qui se veut un cadre de partage de connaissances et d'expériences entre les experts et les gestionnaires du secteur de la pêche.

- **Distingués participants ;**
- **Mesdames et Messieurs,**

J'attire votre attention sur le fait que l'objectif particulier, à l'issue de cet atelier, est de prendre en compte toutes les données conceptuelles et techniques ainsi que les procédures y afférentes, permettant de finaliser les projets des registres avant de solliciter l'approbation des différentes Autorités nationales compétentes des pays membres et des Organes de la COREP.

Certes, nous sommes sur la bonne voie en disposant des registres des navires de pêche. Toutefois, l'instauration des mesures efficaces de lutte contre la pêche INDNR et des principes d'une bonne gouvernance du secteur des pêches exige que nous allions jusqu'au bout de notre logique.

C'est ici le lieu de souligner l'importance de consolider notre programme de travail en prenant en compte des questions transversales telles que la formation des inspecteurs des pêches et des observateurs à bord, l'adhésion aux Instruments Internationaux et Régionaux pertinents pour la pêche, l'adaptation de nos textes juridiques et réglementaires, et j'en passe.

Pour terminer, connaissant, votre engagement, votre savoir-faire et votre professionnalisme, je ne doute pas un seul instant que nous parviendrons aux résultats attendus.

Tout en sollicitant votre indulgence pour quelques insuffisances que vous auriez pu constater depuis votre arrivée, je souhaite pleins succès et des délibérations fructueuses à nos travaux

- **Vive la coopération COMHAFAT – COREP**
- **Vive la COREP et l'ensemble de ses Etats Membres**

Je vous remercie

**ALLOCUTION DU REPRESENTANT DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA
COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN
ATLANTIQUE (COMHAFAT)
MR.SADIKI MOHAMED, EXPERT EN POLITIQUES DES PECHEES
AU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COMHAFAT**

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la République du Congo

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COREP ;

Monsieur le Président du comité technique de la COREP ;

Messieurs les Directeurs Généraux et Directeurs et des Pêches ;

Messieurs les Experts Nationaux des systèmes de Surveillance, Contrôle et Suivi des activités de pêche,

Monsieur le Consultant International ;

Mesdames et Messieurs, en vos rangs et qualités respectifs

J'aimerais tout d'abord, remercier vivement, la COREP pour l'aimable invitation adressée à la COMHAFAT, pour prendre part, ici à Brazzaville, aux travaux de cet important atelier de validation des registres nationaux et du registre régional des navires de pêche industrielle dans la région COREP. Je vous transmets par la même occasion, les sincères salutations de Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, qui ne peut être parmi nous, en raison des engagements antérieurs et contraintes imposées par son calendrier.

Je saisi également, l'opportunité qui m'est offerte, pour remercier chaleureusement, Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de la République du Congo, qui a bien voulu nous accueillir dans les locaux de son département Ministériel, et nous honorer par la présidence de la séance d'ouverture.

Notre reconnaissance et notre gratitude, vont également, à l'endroit des autorités et du peuple Congolaises, pour l'hospitalité légendaire qui nous a été réservée, et les conditions favorables réunies pour le succès de ces assises.

La COMHAFAT et la COREP, en tant qu'organisations régionales intergouvernementales spécialisées de la pêche, œuvrent ensemble pour développer une coopération solidaire et agissante, en faveur d'une exploitation biologiquement durable, économiquement viable et socialement équitable, des ressources halieutiques et aquatiques vivantes ;

La COMHAFAT, la COREP, ont formalisé leur coopération institutionnelle, par la signature, en février 2015, d'un Mémoire d'entente, qui regroupe également les autres organisations régionales de pêche agissantes dans la région, notamment, la Commission sous régionale de pêche CSRP, et le Comité de pêche du centre ouest du golfe de Guinée CPCO,

C'est dans le cadre de ce MoU, qu'a été signée, en février 2017, la Convention de financement du projet d'établissement des registres nationaux et du registre régional des navires de pêche industrielle, entre la COMHAFAT et la COREP ;

La décision de la COMHAFAT, de contribuer effectivement à la réalisation du projet d'établissement des registres nationaux et du registre régional des navires de pêche industrielle dans la zone COREP, se trouve justifiée par les considérations suivantes ;

- **Tout d'abord, la Pertinence du projet**, en tant qu'outil de lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée INN, et de renforcement des systèmes de SCS;
- **Puis, l'actualité du projet, par rapports aux préconisations et initiatives prises au niveau international, régional et sous régional:**

Au niveau international, le projet est en phase avec :

- L'entrée en vigueur, en juin 2016, de la 1ere loi contraignante spécifique à la lutte contre la pêche INN, qui est la loi sur les mesures du ressort de l'État de port,
- Le lancement du programme du Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement, qui seront inclus dans le système d'information, avec attribution aux navires d'un identifiant unique.

Au niveau régional, le projet est compatible avec :

- L'adoption par la Conférence des Ministres de la COMHAFAT, lors de la session ordinaire tenue à Abidjan, en aout 2018, de deux programmes de coordination régionale de la lutte contre la pêche INN et du renforcement du SCS, en l'occurrence:
 - ✓ Le Programme régional d'observation embarquée et
 - ✓ Le Programme régional harmonisé d'inspection portuaire

Au niveau sous régional de la COREP, le projet coïncide avec :

- Le projet de la mise en place de la **cellule de coordination régionale de Surveillance, Contrôle et de Suivi des activités de la pêche en Afrique Centrale**, au niveau de la COREP, avec l'appui de l'Union Africaine, à travers le Bureau interafricain des ressources animales.

A travers cette analyse Multiniveau, on s'aperçoit que le projet, en apparence confiné dans la région COREP, a bel et bien un effet papillon. Cet effet papillon, lui permet d'avoir un impact positif évident, sur les initiatives de renforcement des outils de SCS, au niveau sous régional, régional, voire au niveau mondial.

Enfin, la COMHAFAT, salue les efforts louables de sa Consœur la COREP, pour endiguer ce fléau qui est la pêche INN, et reste disposée à développer davantage, une coopération solidaire et agissante, pour faire du secteur de la pêche et de l'aquaculture, un moteur dynamique de l'économie bleue et du développement durable.

Longue vie au partenariat COMHAFAT-COREP.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

DISCOURS DU MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE A L'ATELIER DE VALIDATION DES PROJETS DES REGISTRES DES NAVIRES DE PECHE INDUSTRIELLE

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP),

Monsieur le Représentant de la Conférence Ministérielle pour la Coopération Halieutique entre les Etats africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMAFHAT),

Messieurs les Experts nationaux des systèmes de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS),

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

À l'occasion de la tenue de l'atelier de validation des projets des registres nationaux et d'un registre régional des navires de pêche industrielle, je voudrais, aux noms du Président de la République et du Gouvernement, ainsi qu'au mien propre, vous souhaiter la bienvenue et un agréable séjour à Brazzaville.

La tenue du présent atelier s'inscrit dans le cadre de la consolidation des relations de coopération entre nos pays. Cette rencontre des experts de la région revêt un intérêt particulier dans le cadre de l'harmonisation des stratégies d'une pêche rationnelle et durable.

Je tiens à saluer la présence parmi nous des délégués des pays membres de la COREP et du Représentant de la COMAFHAT.

L'objectif global de cet atelier est de valider l'un des instruments clés de gouvernance des pêches et de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (Pêche INN). Ce phénomène en pleine recrudescence, qui menace la durabilité des ressources halieutiques partout dans le monde et particulièrement dans les eaux maritimes régionales.

On constate que dans nos pays, certains navires de pêche opèrent en toute liberté alors qu'ils ne sont pas enregistrés dans nos administrations, nos registres et ne portent aucun pavillon, d'autres détiennent des licences de pêche prétendument délivrées par un

pays voisin, alors qu'ils ne sont pas répertoriés sur la liste des navires officiellement reconnus. D'autres encore opèrent tout simplement pour le transbordement des produits de pêche. Sans aucun doute, cette situation se justifie par la volonté des pêcheurs de braconner et de piller les ressources halieutiques de nos pays. Dans ces conditions, ils échappent aux systèmes de contrôle, de suivi et de traçabilité mis en place par les États.

Par conséquent, il faut mettre fin aux activités des navires qui violent sans cesse les réglementations des pêches, contenues dans le code de conduite pour pêche responsable et adoptées par tous les États membres de la FAO.

Soucieux de préserver les ressources halieutiques africaines, nous devons proposer aux administrations des pêches d'échanger régulièrement entre elles les informations sur les bateaux opérant illégalement dans les eaux maritimes.

Le présent atelier devra préconiser d'autres mesures adéquates permettant de mettre à jour les registres nationaux et le registre régional, et engager nos États à mettre en œuvre les résolutions qui en découleront.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, le secteur halieutique constitue, dans la plupart de nos États, un facteur de croissance économique, de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il est de l'intérêt des administrations des pêches d'œuvrer en synergie et de relever le défi d'une gestion durable des ressources halieutiques africaines. Les résultats de vos travaux devront donc amener les États à améliorer, dans les brefs délais, la tenue des fichiers des navires.

Je déclare ouverts les travaux de l'atelier de validation des projets des registres nationaux et d'un registre régional des navires de pêche industrielle.

Vive la coopération sous régionale.

Je vous remercie.

ANNEXE 4 : Discours de clôture

**DISCOURS DE CLÔTURE DE L'ATELIER DE VALIDATION DES
PROJETS DES REGISTRES NATIONAUX ET D'UN REGISTRE
REGIONAL DES NAVIRES DE PECHE INDUSTRIELLE
DANS LA ZONE COREP**

BRAZZAVILLE, 24-26 SEPTEMBRE 2018

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission Régionale des Pêches du golfe de Guinée ;

Messieurs les Directeurs Généraux, Directeurs des pêches ou leurs Représentants ;

Monsieur le Consultant international ;

Messieurs les Experts nationaux SCS ;

Mesdames et Messieurs ;

C'est un réel plaisir pour moi de procéder ce jour, au nom de Monsieur Henri DJOMBO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, à la cérémonie solennelle de clôture qui marque la fin des travaux de l'atelier régional de validation des projets des registres nationaux et d'un registre régional des navires de pêche industrielle dans la zone COREP.

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COREP,
Mesdames et Messieurs,

L'objectif particulier, à l'issue de cet atelier, était de disposer de toutes les données conceptuelles et techniques ainsi que des procédures y afférentes, permettant d'élaborer concrètement les registres nationaux et le registre régional des navires de pêche industrielle.

Après trois (3) jours de travaux ayant permis des échanges fructueux, je peux légitimement me réjouir des résultats satisfaisants auxquels vous êtes parvenus.

Fort de ces résultats, je voudrais ici, au nom de Monsieur le Ministre d'Etat, et à travers lui, le Gouvernement de la République du Congo, adresser mes sincères remerciements à nos partenaires techniques et financiers notamment la FAO, l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD, le Bureau Interafricain des Ressources Animales et plus particulièrement la COMHAFAT qui nous ont accompagné dans ce long processus visant l'instauration d'une bonne gouvernance du secteur des pêches dans notre sous-région par la mise en œuvre des registres nationaux et d'un registre régional des navires de pêche industrielle qui constituent une base de données fiables et indispensables au suivi, contrôle et surveillance des pêches ainsi qu'à la lutte efficace contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone COREP.

Enfin, je ne peux que saluer notre organe d'exécution, à savoir, le Secrétariat Exécutif de la COREP pour son professionnalisme, et surtout pour avoir facilité la tenue de cet atelier ici à Brazzaville, en République du Congo.

Je prends ici l'engagement de transmettre fidèlement à Monsieur le Ministre d'Etat, la substance des conclusions et recommandations que vous avez formulées.

De même, je saisis cette occasion pour souhaiter à tous les participants un bon retour dans vos pays respectifs.

Je déclare clos, les travaux de l'atelier régional de validation des projets des registres nationaux et d'un registre régional des navires de pêche industrielle dans la zone COREP.

Je vous remercie.

ANNEXE 5 : Liste des participants

	Noms et Prénoms	Fonctions	Contacts
1.	Flore WORA	Administrateur COREP	Tel : (00241) 07 91 52 63 Email : wora.flore@yahoo.fr
2.	Emmanuel SABUNI KASEREKA	Administrateur COREP	Tél : (00241) 05 86 26 12 / 07 38 34 01 E-mail : issaske@yahoo.fr
3.	Dr. Jean Blaise NGOLLONG NJANGI	Chef de la Brigade de Contrôle et de Surveillance des Activités de Pêche Expert SCS/ Cameroun	Tél : (00237) 6 98 32 52 86 / 6 70 10 83 58 E-mail : jngollong@yahoo.fr
4.	Frédéric ITOUA NIAMBA	Expert SCS CONGO	Tél : (00242) 05 546 15 81 / 06 669 4643 E-mail : fredericitoua3@gmail.com
5.	Benoît Claude ATSANGO	Directeur Général de la Pêche et de l'Aquaculture CONGO	Tél : (00242) 05 536 9793 / 06 513 5968 E-mail : benoitclaudetsango@gmail.com
6.	Emile ESSEMA	Secrétaire Exécutif COREP	Tél : (00241) 07 06 23 64 E-mail : essemile@yahoo.fr
7.	Dr. Emma BELAL	Directeur des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques CAMEROUN	Tél : (00237) 6 99 595 689 E-mail : belalemma@yahoo.fr
8.	Mohamed SADIKI	Expert en politique des Pêches Représentant COMHAFAT	Tél : (00212) 673 352469 Email : sadikicomhafat@gmail.com
9.	Casimir KOFFI MULUMBA	Chef de Division Contrôle et Surveillance des Pêches Expert SCS / RD Congo	Tél : (00243) 815 092 719 E-mail : casykoffi@yahoo.fr
10.	Mr Jean-Yvon ELANGMANE	Directeur de la Surveillance Expert SCS / Gabon	Tél : (00241) 05 41 55 19 / 02 92 80 63 E-mail : elangmanepaterne@yahoo.fr , nkieabora2011@gmail.com
11.	Austen MOUITY	Agent chargé du Service Information/Communication COREP	Tél : +241 04 40 73 08 E-mail : a.mouity@corep-se.org
12.	Jean Luc LEJEUNE	Consultant International	Tél : E-mail : jl.lejeune@wanadoo.fr
13.	Alberto FRANCISCO	Expert SCS Sao Tomé e Principe	Tél : (00239) 991 3898 E-mail : albertofranciscochico@hotmail.com
14.	Bernadeth AYITO NZE	Assistante d'Administration COREP	Tél : (00241 07 90 28 02/ 06 62 21 58 E-mail : a.bernadethp1@gmail.com